

**Catégorie C**

CAPN n°7 du 25, 28 et 29/09/2015 – suites 01/10/2015

## Mouvement 1<sup>ères</sup> affectations des Agents Administratifs Stagiaires de 1<sup>ère</sup> classe au 5 octobre 2015 - 2<sup>ème</sup> tranche

La CAP de 1<sup>ère</sup> affectation des agents de catégorie C s'est tenue les 25, 28 et 29 septembre 2015.

Le mouvement définitif est paru le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Au cours de cette CAP de 1<sup>ère</sup> affectation, la délégation **F.O.-DGFIP** a :

- revendiqué une période de préparation plus longue, afin d'avoir le temps nécessaire pour défendre, au mieux, les intérêts des agents. (En effet, comment peut-on en l'espace de 3 jours, prendre contact, réceptionner des documents et les exploiter, en vue de la CAP ?).

- dénoncé une nouvelle fois les conditions faites aux lauréats du concours commun de catégorie C.

Effectivement, **F.O.-DGFIP** a tenu à rappeler son opposition aux affectations en « A la Disposition du Directeur » (ALD) et au recrutement, sans concours, « Pacte Junior » qui vampirise des postes vacants et demandés par les lauréats.

- condamné la politique de suppression des effectifs qui depuis 12 ans, a détruit plus de 30 000 emplois au sein de notre administration.

### QUELQUES CHIFFRES DU MOUVEMENT :

- ⇒ 638 lauréats étaient appelés.
- ⇒ 570 agents ont été affectés.
- ⇒ 111 cas ont été évoqués en CAPN.
- ⇒ 46 affectations ont été modifiées.
- ⇒ 62 renonçants après diffusion du projet.
- ⇒ 6 renonçants supplémentaires à l'issue des suites, à ce jour.

**F.O.-DGFIP** regrette que l'administration n'a pas compensé les 62 renoncations du bénéfice du concours en appelant davantage de lauréats de la liste complémentaire.

Attitude surprenante de la Direction Générale, alors que la situation des effectifs rend les conditions de travail de plus en plus catastrophiques.

Ci dessous, les vacances d'emplois de la catégorie C :

- Région Ile-de-France : - 230 emplois (sous réserve de renoncations ultérieures).
- Province : 1 257 (sous réserve de renoncations ultérieures).

Au total, à ce jour plus de 1 486 postes restent vacants.

**F.O.-DGFIP** condamne fermement cette situation.

### Les élus **F.O.-DGFIP**

Antony DACLINAT – Christophe TREHOUT  
Vincent HAYAUX du TILLY – Laurent AUBOYER  
Experts: Martine MINIOU – William THUBERT

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Sans présumer des choix politiques à venir concernant le PLF 2016, l'avenir s'annonce encore plus sombre avec la suppression de 2 548 emplois dans les ministères économiques et financiers.

Cela s'ajoute à :

- la suppression de plus de 30 000 emplois en 12 ans,
- le calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services,
- l'absence flagrante d'anticipation des départs à la retraite.

La ministre de la Fonction Publique, afin de soi-disant améliorer le quotidien des agents, a profondément réfléchi et a proposé aux organisations syndicales un « projet d'accord relatif à l'avenir de la Fonction Publique » aussi appelé : « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » dit PPCR.

Ce projet, rejeté majoritairement, n'avait d'autre objectif, dans son volet RH, que de remettre en cause le statut des fonctionnaires, à l'instar de l'intervention récente de M. Macron, et ne présentait sur le volet rémunération qu'une réforme a minima. En définitive beaucoup d'agitation médiatique sans proposition satisfaisante pour le bénéfice des agents.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAP, nous déplorons le temps de consultation largement insuffisant pour nous permettre de préparer et étudier sereinement les dossiers des agents.

Au vu du projet qui nous est soumis, nous regrettons qu'une fois de plus l'administration ne prenne pas les mesures nécessaires et indispensables pour pallier au déficit d'emplois. Ce déficit récurrent pénalise le fonctionnement des services et accroît la détérioration des conditions de travail des agents.

Cet appel définitif de 576 lauréats inscrits sur les listes complémentaires des concours communs C qui comprend :

- 60 lauréats inscrits sur la liste complémentaire du concours interne ;
- 516 lauréats inscrits sur la liste complémentaire du concours externe.

ne suffira jamais à combler les vacances d'emplois entre autres, responsables de la dégradation d'un service public de qualité.

Suite à la renonciation de 61 lauréats, nous sommes loin des 638 candidats prévus. Expliquez-nous pour quelles raisons, l'administration n'a pas comblé ces renoncements en faisant appel aux candidats non sélectionnés des listes complémentaires qui comptaient 1 102 lauréats.

De plus, sur ce projet, nous ne pouvons que vous faire part de notre mécontentement sur le traitement des demandes de rapprochement des agents : 89 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

À propos des affectations d'office qui concernent 69 agents, nous ne pouvons que déplorer un traitement social calamiteux.

Cerise sur le gâteau, vous envisagez de modifier les règles de gestion en imposant aux agents en 1<sup>ère</sup> affectation un maintien sur leur premier poste pour une durée de 3 ans. C'est bien la preuve que l'administration fait semblant de nous entendre lorsque nous évoquons en CAP nationale ou lors des groupes de travail la situation familiale et/ou financières de certains agents en grande difficulté.

Pourquoi Monsieur le Président ?

- Pourquoi dans votre projet de réforme des règles de gestion, ne pas remettre d'actualité le mouvement spécifique pour la catégorie C, à l'instar de ce que vous envisagez pour la catégorie B ?

- Pourquoi continuer d'accroître au quotidien le stress, la souffrance au travail et les difficultés toujours croissantes pour accomplir les missions de milliers d'agents qui subissent ces vacances d'emplois ?
- Pourquoi s'entêter à ignorer le fonctionnement dégradé des services dans de telles conditions de sous-effectifs ?
- Pourquoi s'acharner sur la catégorie d'agents la plus défavorisée ?
- Pourquoi affecter ces nouveaux collègues « A La Disposition des Directeurs » (ALD) sans aucune garantie de rester sur une mission, une structure et une résidence et de surcroît vouloir stabiliser les prochains lauréats sur leur 1<sup>ère</sup> affectation pour une durée de 3 ans ?
- Pourquoi tenter de passer outre les instances paritaires qui donneraient pourtant ces garanties d'affectation à ces agents ?
- Pourquoi ne pas mettre en place des règles d'affectation justes et adaptées plutôt que de passer en force sur ces sujets aussi sensibles ?

Nous serons très attentifs à la teneur de vos réponses.

**F.O.-DGFIP** dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui puissent profiter à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement suivant dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**